

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: Date de révision: 12/01/2016 Remplace la fiche: 18/08/2015

Edition: 4.00

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PHAGO'SPORE

Code du produit : 1226
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Désinfectant hospitalier

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHRISTEYNS France - Division Santé 31. rue de la Maladrie 44120 VERTOU - FRANCE T 02 40 80 27 27 - F 02 40 03 09 73

health-security@christeyns.fr - www.phagogene.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum		+32 70 245 245
France	INRS		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
peroxyde d'hydrogène en solution %	(Numéro ° CAS) 7722-84-1 (Einecs nr) 231-765-0 (EG annex nr) 008-003-00-9 (N° REACH) 01-2119485845-22	< 3.5	R5 O; R8 C; R35 Xn; R20/22
Acide acétique	(Numéro ° CAS) 64-19-7 (Einecs nr) 200-580-7 (EG annex nr) 607-002-00-6 (N° REACH) 01-2119475328-30	< 2.5	R10 C; R35

10/02/2016 FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Propan-2-ol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 67-63-0 (Einecs nr) 200-661-7 (EG annex nr) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	<1	F; R11 Xi; R36 R67
Acide phosphorique % substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	<1	C; R34
Acide peracétique	(Numéro ° CAS) 79-21-0 (Einecs nr) 201-186-8 (EG annex nr) 607-094-00-8 (N° REACH) 01-2119531330-56	< 0.2	R10 O; R7 Xn; R20/21/22 C; R35 N; R50
Nom	Identificateur de produit	Limites de co	oncentration spécifiques
peroxyde d'hydrogène en solution %	(Numéro ° CAS) 7722-84-1 (Einecs nr) 231-765-0 (EG annex nr) 008-003-00-9 (N° REACH) 01-2119485845-22	(5 =< C < 8) Xi;R (8 =< C < 50) Xi (C >= 8) Xn;R22 (35 =< C < 50) (C >= 50) O;R8 (50 =< C < 70) (C >= 50) Xn;R2 (C >= 70) R5 (C >= 70) C;R3§	;R41 2 (i;R37/38 C;R34 0
Acide acétique	(Numéro ° CAS) 64-19-7 (Einecs nr) 200-580-7 (EG annex nr) 607-002-00-6 (N° REACH) 01-2119475328-30	(10 =< C < 25) > (25 =< C < 90) ((C >= 90) C;R35	C;R34
Acide phosphorique %	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	(10 =< C < 25) \(C >= 25) C;R34	
Acide peracétique	(Numéro ° CAS) 79-21-0 (Einecs nr) 201-186-8 (EG annex nr) 607-094-00-8 (N° REACH) 01-2119531330-56	(1 =< C < 5) Xi;F (5 =< C < 10) C; (C >= 10) C;R38 (C >= 10) Xn;R2	R34
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
peroxyde d'hydrogène en solution %	(Numéro ° CAS) 7722-84-1 (Einecs nr) 231-765-0 (EG annex nr) 008-003-00-9 (N° REACH) 01-2119485845-22	< 3.5	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Acide acétique	(Numéro ° CAS) 64-19-7 (Einecs nr) 200-580-7 (EG annex nr) 607-002-00-6 (N° REACH) 01-2119475328-30	< 2.5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314
Propan-2-ol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 67-63-0 (Einecs nr) 200-661-7 (EG annex nr) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	<1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Acide phosphorique % substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	< 1	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314
Acide peracétique	(Numéro ° CAS) 79-21-0 (Einecs nr) 201-186-8 (EG annex nr) 607-094-00-8 (N° REACH) 01-2119531330-56	< 0.2	Flam. Liq. 3, H226 Org. Perox. D, H242 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Nom	Identificateur de produit		ncentration spécifiques
peroxyde d'hydrogène en solution %	(Numéro ° CAS) 7722-84-1 (Einecs nr) 231-765-0 (EG annex nr) 008-003-00-9 (N° REACH) 01-2119485845-22	(C >= 35) STOT (35 = <c 50)="" <="" s<="" td=""><td>ye Dam. 1, H318 SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Corr. 1B, H314 Dx. Liq. 2, H272 Corr. 1A, H314</td></c>	ye Dam. 1, H318 SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Corr. 1B, H314 Dx. Liq. 2, H272 Corr. 1A, H314
Acide acétique	(Numéro ° CAS) 64-19-7 (Einecs nr) 200-580-7 (EG annex nr) 607-002-00-6 (N° REACH) 01-2119475328-30	(10 = <c 25)="" <="" e<br="">(10 =<c 25)="" <="" s<="" td=""><td>Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Corr. 1B, H314</td></c></c>	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Corr. 1B, H314

10/02/2016 FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide phosphorique %	(Numéro ° CAS) 7664-38-2 (Einecs nr) 231-633-2 (EG annex nr) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	(10 = <c 2,="" 25)="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(10 =<c 2,="" 25)="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(C >= 25) Skin Corr. 1B, H314</c></c>
Acide peracétique	(Numéro ° CAS) 79-21-0 (Einecs nr) 201-186-8 (EG annex nr) 607-094-00-8 (N° REACH) 01-2119531330-56	(0,025 = <c 0,25)="" 3,="" <="" aquatic="" chronic="" h412<br="">(0,25 =<c 2,="" 2,5)="" <="" aquatic="" chronic="" h411<br="">(C >= 1) STOT SE 3, H335 (2,5 =<c 1,="" 25)="" <="" aquatic="" chronic="" h410<br="">(C >= 25) Aquatic Chronic 1, H410 (C >= 25) Aquatic Acute 1, H400</c></c></c>

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes

sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Laver abondamment à l'eau.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.

Effets aigu de peau : Données non disponibles.

Effets aigu des yeux : Données non disponibles.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen

d'extinction peut être utilisé. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée. (Liquide non combustible, solution miscible contenant plus de 90% d'eau, en masse_ Manuel

d'épreuves et de critères des Nations Unies).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Douche, ba

: Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

10/02/2016 FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 30 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide acétique (64-19-7)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	25 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	38 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
France	VLE (mg/m³)	25 mg/m³
France	VLE (ppm)	10 ppm

peroxyde d'hydrogène en solution % (7722-84-1)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	1,4 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1 ppm
France	VME (mg/m³)	1,5 mg/m³
France	VME (ppm)	1 ppm

Propan-2-ol (67-63-0)		
UE	IOELV STEL (mg/m³)	980 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	400 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	500 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	1000 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm
France	VLE (mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm

Acide phosphorique % (7664-38-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1 mg/m³
UE	IOELV STEL (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	1 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	2 mg/m³
France	VLE (mg/m³)	2 mg/m³
France	VLE (ppm)	0,5 ppm
France	VME (mg/m³)	1 mg/m³
France	VME (ppm)	0,2 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : non exigé.
Protection oculaire : Non exigé.

Equipement spécial de sécurité : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: LiquideEtat physique/Forme: Liquide.Couleur: Incolore.Odeur: piquante.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 2,1

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

10/02/2016 FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : ≥ 1,016

Solubilité : Eau: (100%) 20°C

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C. Des températures élevées. Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

peroxyde d'hydrogène en solution % (7722-84-1)		
DL50 orale rat	= 872 mg/kg H2O2 60%	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg H2O2 70%	
CL50 inhalation rat (mg/l)	=> 0,17 mg/l/4h 4 H H2O2 50%	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg	
Acide peracétique (79-21-0)		
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel	
ATE CLP (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel	
ATE CLP (gaz)	4500,000 ppmv/4h	
ATE CLP (vapeurs)	11,000 mg/l/4h	
ATE CLP (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h	
Propan-2-ol (67-63-0)		
DL50 orale rat	5840 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	13900 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 25 mg/l/4h	
Acide phosphorique % (7664-38-2)		
DL50 orale rat	2600 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	2740 mg/kg	
ATE CLP (voie orale)	2600,000 mg/kg de poids corporel	
ATE CLP (voie cutanée)	2740,000 mg/kg de poids corporel	

10/02/2016 FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 2,1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 2,1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

peroxyde d'hydrogène en solution % (7722-84-1)	
CL50 poisson 1	= 16,4 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	= 7,7 mg/l 24 h
CL50 poissons 2	= 35 mg/l 72 h
CE50 Daphnie 2	= 2,4 mg/l 48 h
Propan-2-ol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9640 mg/l
CE50 Daphnie 1	9714 mg/l
ErC50 (algues)	> 100 mg/l
Acide phosphorique % (7664-38-2)	
CL50 poisson 1	138 mg/l
CE50 Danhnie 2	> 100 mg/l

Persistance et dégradabilité 12.2.

PHAGO'SPORE	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
Propan-2-ol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PHAGO'SPORE	
Potentiel de bioaccumulation	Données non disponibles.

Mobilité dans le sol 12.4.

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Acide phosphorique ... % (7664-38-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets 13.1.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Déchets / produits non utilisés : Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

10/02/2016 FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Numéro ONU 14.1.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

Désignation officielle de transport de l'ONU 14.2.

Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport 14.3.

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

Dangers pour l'environnement 14.5.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE 15.1.1.

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions

: Non concerné par les conditions de restriction ANNEXE XVII.

légales

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%
désinfectants	
parfums	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

cations de changement.			
3.2	Composition/informati ons sur les composants	Modifié	
9.1		Modifié	
11.1		Modifié	
12.1		Modifié	

10/02/2016 FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité

 $conforme\ au\ R\`{e}glement\ (CE)\ n^{\circ}\ 1907/2006\ (REACH)\ avec\ sa\ modification\ R\`{e}glement\ (UE)\ 2015/830$

15.1		Modifié	
Autres informations	éventuellement dans actuellement les meil information se rappo	une forme appropriée, au lleures à notre connaissan rte au produit spécifiqueme	ons de cette fiche de données de sécurité, x utilisateurs. De telles informations sont ce, exactes et dignes de confiance. Cette ent désigné et peut ne pas être valable en nent CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Org. Perox. D	Peroxydes organiques, type D
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

10/02/2016 FR (français) 8/8